

BULLETIN D'INSCRIPTION Saison 2010/2011

- STAGES ADULTES -

Renseignements :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

N° de sécurité sociale :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Téléphone personnel :

Téléphone (en cas d'urgence) :

Courriel :

Situation actuelle (salarié, demandeur d'emploi, étudiant, ...) :

.....

Intitulé de la formation

TARIF: Euros + Licence fédération Française des Ecoles de Cirque (Obligatoire)

Chèque n°1 : Euros n°

Chèque n°2 : Euros n°

Licence : 4 Euros (à régler séparément): Chèque n° Espèces

J'adhère et je soutiens l'association Dédale de Clown (facultatif) : 10 Euros

Chèque n° ou Espèces

Extrait du règlement intérieur Charte collective et éducative

Article 4 : les locaux

Les membres de l'association devront se conformer au règlement intérieur et aux conditions d'hygiène et de sécurité applicables dans le local de l'association, 7 rue Mesny ainsi que dans les lieux où l'association exerce ses activités.

Article 5 : la formation

Les membres s'engagent à respecter les personnes, le matériel mis à leur disposition au cours des stages et ateliers, ainsi que les horaires des formations.

Article 6 : les modalités financières

6.1 Les stages : **les membres sont tenus de régler leur inscription aux stages 15 jours avant le début de ceux-ci. 50% sera encaissé immédiatement à titre d'arrhes. Cette inscription pourra être annulée et remboursée en cas de force majeure (accident, maladie -sous réserve de présentation d'un justificatif-, embauche -sur présentation du contrat-, décès).**

Tout autre cas de figure ne donnera lieu à aucun remboursement.

L'association se réserve le droit d'annuler un stage dans un délai minimum d'une semaine avant le début de celui-ci si le nombre de participants est insuffisant. Les inscriptions déjà perçues sont alors remboursées.

6.3 Les prestations : Tout organisme ayant bénéficié des services de l'association devra régler le montant facturé à 30 jours fin de mois. Tout retard entraînera une mise en demeure et des pénalités.

6.4 Le conseil d'administration se réserve cependant le droit de modifier ces dispositions à titre exceptionnel.

Article 7 : les assurances

L'association possède un contrat d'assurance en responsabilité civile à la MAIF de Brest. Tous les risques liés aux activités organisées par l'association sont couverts par ce contrat.

Être inscrit comme membre sous-entend avoir pris connaissance et avoir accepté sans condition les Statuts et le Règlement Intérieur de l'association.

Le non-respect de ces engagements donnera lieu jusqu'à trois avertissements, qui, s'ils ne sont pas suivis, pourront entraîner l'exclusion (voir article 2).

J'accepte les conditions du règlement intérieur.

SIGNATURE



www.dedale-cirque.fr

Association Dédale de Clown
agrément Fédération Française des Écoles de Cirque n°29280
Agrément Jeunesse et Éducation Populaire n° 29 JEP 07 - 141
Organisme de formation n°53290831729